

*BONIFICATIONS AU PROJET DE MODERNISATION DE LA RUE NOTRE-DAME*

**LES TRAVAUX DÉBUTERONT EN OCTOBRE 2008**

**Montréal, le 8 mai 2008** – La ministre des Transports du Québec et ministre responsable de la région de la Mauricie, M<sup>me</sup> Julie Boulet, et le responsable du transport collectif et de l'aménagement urbain au comité exécutif de la Ville de Montréal, M. André Lavallée, ont annoncé une série de bonifications au projet de modernisation de la rue Notre-Dame, dont les travaux débuteront en octobre 2008 dans le secteur de Souigny.

Ces bonifications découlent des récentes consultations publiques portant sur le volet de l'intégration urbaine du projet, tenues entre décembre 2007 et février 2008 et au cours desquelles plusieurs citoyens, groupes et entreprises ont pu s'exprimer sur les aménagements proposés, notamment les aménagements des parcs et des espaces publics, des éléments patrimoniaux, de la piste multifonctionnelle ainsi que des mesures d'atténuation du bruit.

La ministre des Transports s'est dite satisfaite du bon déroulement des consultations publiques et souhaite maintenant que les travaux soient entrepris dans les meilleurs délais. « En tout, près de 265 personnes ont participé aux consultations publiques et 54 mémoires ont été déposés. J'ai tenu à ce que ces personnes puissent exprimer leur point de vue, car pour plusieurs d'entre elles, la rue Notre-Dame est un milieu de vie ou encore un environnement qui leur est familier et qui leur tient à cœur. Nous les avons écoutées et avons pris le temps d'analyser le rapport qui a suivi pour tenir compte de leur réflexion dans la bonification du projet initial. Maintenant, il est temps d'aller de l'avant », a déclaré la ministre Julie Boulet.

Pour sa part, le responsable du transport et de l'aménagement au comité exécutif de la Ville de Montréal estime que le projet bonifié comprend des améliorations importantes pour les usagers de la rue Notre-Dame comme pour les citoyens des arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et de Ville-Marie. « L'augmentation de l'offre de transport en commun et de la fluidité de la circulation sur la rue Notre-Dame permettra de canaliser un très grand nombre des 11 000 véhicules qui circulent présentement dans les rues résidentielles pour éviter la congestion routière. Il s'agit d'un gain majeur en matière de qualité de vie, de qualité de l'air et de sécurité pour les citoyens de ces arrondissements et pour tout l'est de Montréal », a souligné André Lavallée.

**Voie réservée sur Pie-IX**

Une des bonifications majeures au projet est l'annonce de l'implantation d'une voie réservée aux autobus sur le boulevard Pie-IX. Ce projet permettra aux usagers du transport en commun de parcourir le boulevard Pie-IX d'un bout à l'autre (Henri-Bourassa jusqu'à Notre-Dame), dans chacune des directions, et ce, à tout moment de la journée. Ce service très performant permettra, à terme, aux autobus d'emprunter la voie réservée au transport en commun sur Notre-Dame pour se rendre directement au centre-ville, et ainsi de réduire de façon substantielle le temps de déplacement des usagers.

L'arrimage des deux projets bonifiera de façon très substantielle l'offre de service en transport en commun, permettant ainsi à de nouveaux circuits d'autobus d'emprunter la rue Notre-Dame modernisée pour rejoindre le centre-ville de Montréal. Il est prévu que plus de 70 000 usagers

par jour utiliseront l'un des circuits reliant le corridor Pie-IX au centre-ville, ce qui représente un achalandage supérieur à l'achalandage quotidien sur le pont Champlain.

### **Implantation d'une voie réservée au covoiturage sur Notre-Dame**

L'aménagement d'une voie de circulation réservée aux véhicules occupés par deux personnes ou plus et aux taxis sur Notre-Dame constitue un autre ajout majeur au projet. Cette voie réservée au covoiturage s'étendra sur 5 km, et ce, dans les deux sens, du boulevard de l'Assomption à l'est jusqu'à la jonction du boulevard René-Lévesque à l'ouest. La place réservée au covoiturage dans le cadre de ce projet se veut la démonstration d'une volonté claire de déployer, à terme, un fort réseau de voies réservées au covoiturage sur toute l'île de Montréal. La réservation d'une voie pour le covoiturage réduit d'autant l'espace consacré à l'utilisation de l'auto en solo sur la nouvelle rue Notre-Dame.

### **Projet pilote de radars photographiques**

La rue Notre-Dame a été retenue par le ministère des Transports pour un projet pilote de radars photographiques dont l'implantation est prévue pour l'automne 2008. La ministre des Transports s'est engagée à implanter des radars photographiques sur la rue Notre-Dame à la suite de l'évaluation de ces projets pilotes et sur la base de la recommandation qu'en fera l'Assemblée nationale. L'objectif n'est pas de piéger les automobilistes, mais de s'assurer que la vitesse des automobilistes corresponde à la limite autorisée sur le boulevard Notre-Dame.

### **Mesures d'apaisement de la circulation**

Quant à elle, la Ville de Montréal réitère son engagement d'investir 150 M\$ additionnels sur 10 ans pour l'aménagement des parcs, la création de nouvelles voies cyclables, la mise en valeur du patrimoine, ainsi que pour d'importantes mesures d'apaisement de la circulation automobile dans les quartiers riverains de la rue Notre-Dame. Ces importants investissements amélioreront grandement la sécurité et la qualité de vie des Montréalais.

### **Amélioration du transport en commun pour le quartier Hochelaga-Maisonneuve**

La Société de transport de Montréal annonce un réaménagement de la desserte locale en combinant les lignes 22 Notre-Dame, 34 Sainte-Catherine et 150 René-Lévesque sur la rue Sainte-Catherine. Comme demandé par les usagers, ce nouveau service permettra d'offrir un lien local est-ouest continu vers le centre-ville, ce qui améliorera grandement les services.

### **Améliorations majeures pour les parcs**

Comme l'ont réclamé les citoyens lors des consultations, l'accessibilité au parc Bellerive sera grandement améliorée. Ainsi, la dalle d'accès au parc aura une dimension de 35 m, ce qui contribuera également à augmenter la superficie de cet espace vert à environ 15 000 m<sup>2</sup>. En ce qui concerne la dalle qui permet d'unifier les parcs Morgan et Champêtre, elle sera prolongée de 1 800 m<sup>2</sup>. Cette prolongation, qui se trouve en face du Théâtre Sans Fil, permettra de mieux intégrer le bâtiment au parc et d'en favoriser la mise en valeur.

### **Comité de suivi**

Un comité de suivi sera mis en place, ce qui facilitera les échanges et permettra d'appliquer les mesures nécessaires pour atténuer les impacts pour les résidents et les entreprises des quartiers riverains durant la période des travaux.

Enfin, la ministre des Transports a aussi rendu hommage à la collaboration des partenaires dans ce projet. « Avec l'appui déjà manifeste de nos partenaires, je suis convaincue que les travaux de modernisation de la rue Notre-Dame, à la fois essentiels et complexes, seront une réussite qui profitera à toute la région métropolitaine », a mentionné M<sup>me</sup> Boulet.

Pour André Lavallée, « avec l'annonce d'aujourd'hui, nous entrons résolument dans la phase de réalisation du nouveau boulevard Notre-Dame. Ce projet, qui se discute depuis fort longtemps, sera bientôt une réalité pour les Montréalaises et les Montréalais ».

Rappelons que le projet de modernisation de la rue Notre-Dame représente un investissement de 750 M\$ pour l'est de Montréal, soit 625 M\$ qui seront assumés par le gouvernement du Québec et 125 M\$ par la Ville de Montréal.